

[Texte]

This is special to this committee. I must make that clear. This is the public accounts committee and it is going to be interesting as long as we operate that way. We cannot be very partisan. If we do become more split on partisan lines, then it is going to be a different committee from what I anticipate.

M. Blackburn: Monsieur le président, en ce qui concerne le principe d'un comité non partisan et l'efficacité, je n'ai pas de difficulté. Je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Cependant, il faut aussi essayer de se donner certaines normes, certaines directives vers lesquelles on doit tendre pour éviter qu'à un moment donné, quelqu'un ait beaucoup de temps et que les autres attendent indéfiniment que la personne ait terminé son intervention. Si quelqu'un décide de poser des questions pendant de nombreuses minutes, cela peut causer certains problèmes. Essayons de tendre vers dix minutes, ce qui laisse de la place pour... On est tous capables de voir que les questions d'une personne sont sérieuses et qu'il est dans l'intérêt commun qu'elle continue. On peut le faire, mais essayons de tendre vers dix minutes pour faire en sorte que chaque parti puisse poser des questions et que les députés qui s'y préparent aient au moins le temps d'intervenir. En ce qui concerne le principe de la non-partisanerie et de la collaboration, je suis bien ouvert.

Mr. Thorkelson: I would agree with Mr. Blackburn, and I propose a motion that reads as follows:

That during the questioning of witnesses at any meeting of this standing committee, there be allocated up to 10 minutes for each questioner.

That would give you a guideline and allow you to select who has the most interest. The people who do not need 10 minutes do not have to use the 10 minutes.

Mr. Young: Mr. Chairman, speaking to the question, perhaps I was not listening—

The Chairman: Before you continue, Mr. Young, we will take it for granted that a motion in this committee from now on does not have to be seconded.

Mr. Kempling: Right.

The Chairman: In other words, there is a motion before the committee right now put by Mr. Thorkelson.

Continue, Mr. Young.

Mr. Young: From listening to the comments of Mr. Kempling and Mr. Saint-Julien, I felt we were moving towards a situation where discretion was going to be the approach.

If it is 10 minutes, I want to be clear on this. As I read the resolution proposed by Mr. Thorkelson, the only flexibility will be to use less than 10 minutes, not more than 10 minutes, and I do not think that was what Mr. Kempling and Mr. Saint-Julien were suggesting. It was that we would be far more free-wheeling, and if there was expertise being put forward by any member of the committee it would be at the discretion of the chair. Obviously if there were abuses, then I would hope the Subcommittee on Agenda and Procedure would address that question.

[Traduction]

Cela s'applique à ce comité seulement. Je veux que ce soit clair. Ceci est le Comité des comptes publics, et les choses seront intéressantes tant qu'on suit cette démarche. Nous ne pouvons pas prendre une approche très partisane. Si on se laisse diviser sur des lignes partisans, le comité sera loin de la forme que j'aimerais qu'il prenne.

Mr. Blackburn: Mr. Chairman, with regard to the principle of having a non-partisan and efficient committee, I fully agree. I think it is in everyone's interest. However, we must also try to set certain standards, certain guidelines to strive for so that we prevent situations where one member has a lot of time and the others wait indefinitely for him to finish his questioning. We could have problems if a member decides to ask questions for too long. Let us try to stay somewhere within the ten-minute period, and this would leave time for... We can all understand when a member's questions are serious and when it is in our common interest for him to continue. We can do that, but let us try to stay within ten minutes in order to allow every party to ask questions and to give members who have prepared questions time to ask them. I am very open to non-partisanship and cooperation.

M. Thorkelson: Je suis d'accord avec M. Blackburn, et je propose une motion comme suit:

Que, lors de l'interrogatoire des témoins à toute séance du comité permanent, un maximum de dix minutes soit accordé à chaque intervenant.

Cela vous donnerait une ligne directrice et vous permettrait de choisir des intervenants les plus intéressés. Ceux qui n'ont pas besoin de dix minutes ne sont pas tenus à les utiliser.

M. Young: Monsieur le président, en ce qui concerne cette question, peut-être je n'écoutais pas—

Le président: Avant que vous ne continuiez, monsieur Young, nous allons tenir pour acquis que désormais les motions proposées dans ce comité n'ont pas besoin d'être appuyées.

M. Kempling: C'est ça.

Le président: En d'autres mots, il y a en ce moment une motion proposée par M. Thorkelson.

Continuez, monsieur Young.

M. Young: En écoutant les remarques de MM. Kempling et Saint-Julien, j'avais l'impression qu'on se dirigeait vers un régime qui permettrait plus de discrétion.

Si on décide de se garder à dix minutes, je veux que ce soit clair. En lisant la motion proposée par M. Thorkelson, je vois que la seule flexibilité qu'elle permet serait d'utiliser moins que dix minutes ou pas plus que dix minutes. D'après moi, ce n'est pas cela que M. Kempling et M. Saint-Julien ont proposé. Ils ont proposé que le comité soit beaucoup plus flexible, et que la présidence puisse décider de laisser continuer un membre du comité qui a des connaissances particulières. Évidemment, s'il y a des abus, j'espère que le sous-comité du programme et de la procédure se penchera sur cette question-là.